



RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES EN LOGOPÉDIE DE L'UNIGE - 2023

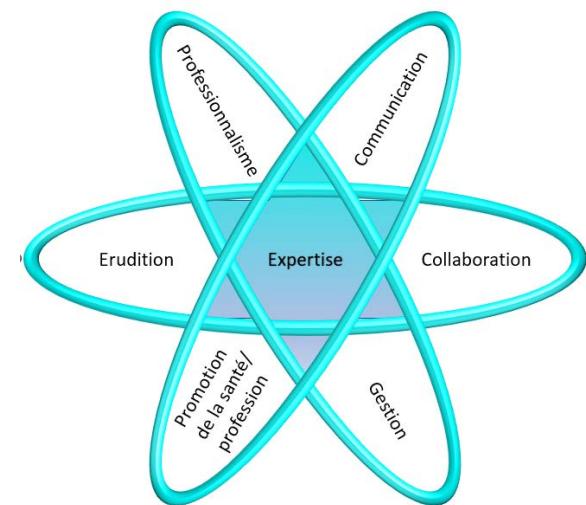
L'objectif d'un référentiel de compétences consiste à détailler les compétences requises pour l'exercice d'une profession. Ces compétences reflètent à la fois des savoirs académiques, des savoir-faire et des savoir-être nécessaires à l'exercice professionnel qui s'acquièrent progressivement au cours de la formation, des clinicien-nes apprenant-es aux clinicien-nes expert-es. Une maîtrise de ces compétences est attendue en fin de formation initiale dans des situations cliniques variées, même si le développement de ces compétences se poursuit tout au long de la vie professionnelle.

Le référentiel de compétences en logopédie de l'Université de Genève (RCLunige) a été élaboré sur la base de CanMEDS¹ (2015), qui décrit les compétences attendues des médecins et qui sert également de référence pour les autres professions de la santé, ainsi que des référentiels en orthophonie/logopédie des universités de Laval² (2021), de Montréal³ (2019) et de Liège⁴ (2015). Le programme d'études de la Maîtrise en logopédie de l'Université de Genève vise le développement d'un ensemble de sept domaines de compétences interreliées (voir Figure 1) :

- Un domaine de compétences central :
L'**expertise** dans le champ d'exercice de la profession
- Des domaines de compétences associées :
 - o La **collaboration** avec les patient-es, leurs proches et les professionnel-les impliqué-es
 - o La **communication** en vue de l'échange d'informations
 - o L'**érudition** au travers de la formation continue, de la création de connaissances et l'évaluation des données probantes
 - o La **promotion de la santé** en vue de l'amélioration de la pratique des soins et **de la profession** en vue de sa reconnaissance
 - o La **gestion** de l'organisation et du fonctionnement des services
 - o Le **professionnalisme** par le respect de l'éthique et de la déontologie, ainsi que par le regard critique sur sa pratique.

Ces sept domaines de compétences font l'objet d'une définition et d'une description plus étendues ci-dessous. Ils sont ensuite déclinés en compétences clés (capacités) que les logopédistes doivent posséder pour l'exercice de la profession et en leurs manifestations (compétences habilitantes). Ces dernières décrivent en détail les diverses facettes d'une compétence clé.

Figure 1 : les sept domaines de compétences de la logopédie du RCLunige



¹ https://canmeds.royalcollege.ca/uploads/fr/cadre/CanMEDS%202015%20Framework_FR_Reduced.pdf

² <https://www.supervision-readaptation.fmed.ulaval.ca/wp-content/uploads/2021/08/referentiel-competences-orthophonie-2021.pdf>

³ <https://eoamontreal.ca/wp-content/uploads/sites/32/2023/05/Referentiel-de-competences-en-orthophonie.pdf>

⁴ <https://docplayer.fr/21140763-Referentiel-de-competence-du-logopede.html>

1. Expertise

Définition :

Le rôle d'expert-e définit ici le champ de pratique clinique des logopédistes. En tant qu'expert-es, les logopédistes assument tous les rôles définis dans ce référentiel et s'appuient sur leurs connaissances académiques, leur savoir-faire et leur savoir-être pour dispenser des prestations de qualité centrées sur les besoins des patient-es (CanMEDS).

Description :

Les logopédistes travaillent avec des enfants, des adolescent-es et des adultes et exercent en milieu préscolaire et scolaire, dans les établissements du domaine de la santé ainsi que dans des cabinets indépendants. Ils/elles sont formé-es à la prévention, à l'évaluation, au diagnostic, à la prise en charge et à la thérapie. Ils/elles dispensent des prestations de qualité centrées sur les besoins des patient-es dans les domaines de la communication, du langage oral et écrit, de la parole, de la voix, de la cognition numérique et les troubles de la sphère oro-faciale et de la déglutition, selon l'approche fondée sur les données probantes (*evidence-based practice*) (Art. 2 règlement CDIP). Ils/elles recueillent et interprètent des informations, prennent des décisions cliniques et effectuent des interventions diagnostiques et thérapeutiques. Ils/elles réalisent ces actes professionnels dans la limite de leur champ de pratique et de leur expertise. Leur prise de décision éclairée basée sur les lignes directrices et les données probantes issues de la recherche tient compte de la situation des patient-es et de leurs préférences, ainsi que des ressources disponibles. Leur pratique clinique est régulièrement mise à jour. Elle est respectueuse de l'éthique et de la déontologie. Elle s'inscrit dans un partenariat avec les patient-es, leurs proches ainsi que les autres professionnel-les concerné-es.

Le rôle d'expert-e dans le domaine de la logopédie constitue l'élément central de l'activité des logopédistes et s'appuie sur l'ensemble des compétences transversales de ce référentiel : la collaboration, la communication, l'érudition, la promotion de la santé/profession, la gestion et le professionnalisme, comme illustré dans la Figure 1.

Compétences clés et manifestations

1.1 Exercer la logopédie selon leur champ d'activité et leur expertise clinique

- 1.1.1 Intervenir en utilisant un raisonnement clinique approprié pour chaque situation rencontrée
- 1.1.2 S'engager à prodiguer des conseils, réaliser des évaluations et des thérapies de grande qualité à leurs patient-es en s'appuyant sur les connaissances scientifiques pertinentes à la discipline et dans les limites de leurs compétences
- 1.1.3 S'acquitter des responsabilités professionnelles en dépit d'exigences multiples
- 1.1.4 Reconnaître la complexité et l'incertitude inhérentes à l'exercice de la profession ; y réagir de manière appropriée en reconnaissant leurs limites

1.2 Procéder à une évaluation clinique centrée sur les besoins des patient-es

- 1.2.1 Établir la priorité parmi les sujets à aborder au moment de la rencontre clinique sur la base des informations à disposition
- 1.2.2 Réaliser une anamnèse concise et ciblée et identifier le motif de la consultation, les plaintes et attentes, les répercussions sur la vie quotidienne
- 1.2.3 Réaliser un bilan en sélectionnant les moyens appropriés et interpréter les résultats à des fins de diagnostic, traitement et prévention

1.3 Planifier et réaliser les interventions préventives et thérapeutiques

- 1.3.1 Définir des objectifs préventifs et/ou thérapeutiques en partenariat avec les patient-es, leurs proches et le réseau
- 1.3.2 Établir un plan d'intervention qui tienne compte des facteurs de risque et de protection en collaboration avec les partenaires afin de définir des prestations de services directes ou indirectes adaptées pour atteindre les objectifs
- 1.3.3 Établir un plan de traitement fondé sur des données probantes qui définit les cibles, les moyens d'interventions les plus appropriés et les critères d'atteinte
- 1.3.4 Réaliser des interventions préventives et thérapeutiques adaptées en s'assurant de l'adhésion des patient-es et de leurs proches, en les ajustant selon l'évolution des patient-es
- 1.3.5 Évaluer les progrès des patient-es et l'efficacité de l'intervention
- 1.3.6 Justifier la poursuite ou la fin de traitement de manière argumentée
- 1.3.7 Planifier la continuité des soins

1.4 Rédiger un compte-rendu logopédique

- 1.4.1 Rédiger un compte-rendu structuré sur la base des recommandations édictées par les associations professionnelles et les instituts de formation

2. Collaboration

Définition :

Les logopédistes travaillent en étroite collaboration avec les patient-es, leurs proches et les professionnel-les impliqué-es de manière respectueuse et concertée en vue de prendre des décisions partagées concernant les patient-es dans le cadre du processus d'intervention.

Description :

Essentielle à la prestation de soins de qualité centrés sur les besoins des patient-es, la notion de collaboration englobe les patient-es, leurs proches, les autres professionnel-les et les différents partenaires du réseau.

La collaboration requiert des liens qui s'appuient sur la confiance, le respect et une prise de décision partagée mettant à contribution une diversité de personnes possédant des habiletés complémentaires et œuvrant dans l'ensemble des milieux dans lesquels les patient-es évoluent. Ceci ne peut se réaliser sans le partage des connaissances, des perspectives, des responsabilités et la volonté d'apprendre ensemble. Au préalable, la collaboration nécessite la compréhension des rôles de chacun, la poursuite des mêmes buts et la gestion des divergences.

Compétences clés et manifestations

2.1 Agir en partenariat avec les patient-es et leurs proches

- 2.1.1 Favoriser leur participation dans le processus clinique
- 2.1.2 Intégrer leurs points de vue dans la prise de décision

2.2 Travailler avec les autres professionnel-les et les différents partenaires du réseau

- 2.2.1 Exercer son rôle et assumer ses responsabilités dans une logique de complémentarité avec les autres professionnels et partenaires du réseau
- 2.2.2 Reconnaître et respecter le rôle des autres professionnel-les et des partenaires du réseau
- 2.2.4 Coordonner ses interventions avec celles des autres professionnel-les et des partenaires du réseau

2.3 Participer à la prévention et à la résolution des conflits

- 2.3.1 Exprimer son point de vue tout en respectant celui de l'autre
- 2.3.2 Mettre en œuvre des stratégies afin de favoriser une compréhension mutuelle, de gérer les divergences et de résoudre les conflits dans un esprit de collaboration

3. Communication

Définition :

Dans leur rôle de communicateur/trices, les logopédistes développent des relations professionnelles avec les patient-es, leurs proches et les autres professionnel-les, ce qui permet l'échange d'informations essentielles à des prestations de qualité.

Description :

Par la création d'une relation professionnelle centrée sur les besoins des patient-es et de leurs proches et d'une écoute active, les logopédistes sont capables d'identifier et analyser les symptômes qu'ils/elles présentent. Ils/elles explorent la perspective des patient-es, ce qui inclut leurs craintes et représentations au sujet des difficultés rencontrées, les répercussions sur leur vie et leurs attentes quant à la qualité des soins prodigues par les professionnel-les. Ces informations permettront de mieux saisir le contexte des patient-es, y compris leurs antécédents personnels, familiaux et médicaux, leur mode de vie, leurs conditions de vie et leur statut socio-économique, leur milieu de travail ou scolaire ainsi que d'autres facteurs psychologiques et sociaux pertinents. Une décision partagée représente l'élément clé de l'approche centrée sur les besoins des patient-es : celle-ci consiste à élaborer un plan d'intervention en collaboration avec les patient-es et leurs proches qui tienne compte de leurs besoins, de leurs valeurs et de leurs préférences. Ce plan doit être appuyé par des données probantes provenant de la littérature et des recommandations des associations professionnelles reconnues. Les logopédistes se doivent de communiquer efficacement avec toutes les personnes impliquées dans le plan d'intervention.

Compétences clés et manifestations

3.1 Établir une relation professionnelle de qualité avec les patient-es, leurs proches et les autres professionnel-les

- 3.1.1 Démontrer, lors des échanges, de l'empathie et du respect envers les patient-es afin de favoriser leur confiance et leur autonomie
- 3.1.2 Reconnaître et s'adapter aux circonstances dans lesquelles les valeurs, les principes, les représentations et les préférences des patient-es ou des professionnel-les impliqués pourraient influencer la démarche clinique et la qualité des soins
- 3.1.3 Répondre aux comportements non verbaux des patient-es afin d'améliorer la communication

- 3.1.4 Gérer les désaccords et les conversations à forte valence émotionnelle
- 3.2 Recueillir et synthétiser l'information pertinente, en tenant compte de la perspective des patient-es, de leur famille et des autres professionnel-les**
 - 3.2.1 Utiliser des techniques d'entrevue centrées sur les besoins des patient-es afin d'obtenir les informations pertinentes
 - 3.2.2 Structurer le déroulement de la rencontre clinique et gérer le flux d'informations
 - 3.2.3 Obtenir et résumer toute information pertinente provenant d'autres sources que les patient-es, dont leur famille, leurs proches et les autres professionnel-les, avec le consentement de ceux-ci /celles-ci
- 3.3 Échanger avec les patient-es et leurs proches en vue de l'élaboration d'un plan d'intervention en lien avec leurs besoins et objectifs**
 - 3.3.1 Fournir des informations et des explications claires, exactes et en temps opportun sur le plan d'intervention, et s'assurer que les patient-es et leurs proches les ont bien comprises
 - 3.3.2 Entretenir avec les patient-es et leurs proches des échanges respectueux, exempts de jugements de valeur et adaptés à leur culture
 - 3.3.3 Utiliser des habiletés et stratégies de communication pour aider les patient-es et leurs proches à faire des choix éclairés concernant les interventions proposées
 - 3.3.4 Aider les patient-es et leurs proches à utiliser des moyens technologiques pertinents en appui aux interventions qui leur sont proposées
- 3.4 Documenter l'information, en format papier et électronique, et la partager afin d'optimiser la prise de décision clinique**
 - 3.4.1 Rédiger un compte-rendu d'évaluation/de suivi complet, synthétique et en temps opportun et le rendre accessible conformément aux exigences légales
 - 3.4.2 Transmettre des informations aux patient-es et leurs proches de manière sécurisée de façon à protéger le secret professionnel et la confidentialité

4. Érudition

Définition :

En tant qu'érudit-es, les logopédistes font preuve d'un engagement constant envers l'excellence dans leur pratique clinique par un processus de formation continue, en enseignant à des tiers, en évaluant les données probantes et en contribuant à l'avancement de la discipline.

Description :

Les logopédistes acquièrent des habiletés en matière d'érudition afin d'améliorer leur pratique. Ils/elles visent l'excellence en misant sur une évaluation continue de leur activité professionnelle. À l'aide de multiples moyens d'apprentissage, ils/elles s'efforcent de répondre aux besoins des patient-es, de leurs proches ainsi que de la société. Les logopédistes s'appliquent à maîtriser leur domaine d'expertise et à partager leur savoir. Ils/elles facilitent la formation et l'apprentissage d'étudiant-es, de stagiaires, de collègues, d'autres professionnel-les et du public. Les logopédistes savent chercher des données probantes pertinentes, les évaluer au moyen de critères précis et les appliquer dans leurs activités d'érudition et leur pratique. Par leur participation à une prise de décision partagée et fondée sur des données probantes, ils/elles reconnaissent l'existence d'incertitudes dans l'exercice de leurs fonctions et

formulent des questions de recherche pour contribuer à enrichir les connaissances du domaine. Grâce à leurs habiletés à naviguer dans les différentes sources d'information, ils/elles repèrent des synthèses sur les données probantes liées à ces questions et prennent des décisions cliniques qui s'appuient sur des faits tout en tenant compte des valeurs et des préférences des patient-es et de leurs proches. Enfin, les logopédistes contribuent à l'application, à la diffusion, à la création et à l'essor de connaissances et de pratiques nouvelles dans leur domaine.

Compétences clés et manifestations

4.1 S'engager dans l'amélioration constante de leur activité professionnelle par la formation continue et l'analyse critique

- 4.1.1 Analyser leur pratique en tenant compte de leur niveau d'expertise, des caractéristiques des patient-es et de la recherche disponible, ainsi que de la rétroaction de tiers
- 4.1.2 Élaborer, mettre en œuvre, suivre et réviser un plan personnel d'apprentissage en vue d'améliorer leur propre pratique professionnelle

4.2 Enseigner aux étudiant-es, aux stagiaires et à d'autres professionnel-les

- 4.2.1 Favoriser un environnement d'apprentissage sécurisant
- 4.2.2 Veiller à ce que la sécurité des patient-es soit assurée quand les apprenant-es participent aux soins
- 4.2.3 Planifier et mener une activité d'apprentissage en utilisant des notions pédagogiques adaptées d'enseignement, d'encadrement et de supervision
- 4.2.4 Fournir une rétroaction efficace afin d'améliorer l'apprentissage et le rendement
- 4.2.5 Évaluer les apprenant-es, les enseignant-es et les programmes selon des principes pédagogiques reconnus

4.3 Appliquer les données probantes disponibles dans leurs activités professionnelles

- 4.3.1 Reconnaître l'incertitude et les lacunes dans les connaissances rencontrées dans l'exercice de la profession et formuler des questions ciblées afin d'y apporter des solutions
- 4.3.2 Trouver, sélectionner et parcourir les ressources ayant fait l'objet d'une validation préalable
- 4.3.3 Évaluer de façon critique l'intégrité, la fiabilité et l'applicabilité des résultats de la recherche scientifique
- 4.3.4 Intégrer les données probantes à la prise de décision dans la pratique

4.4 Contribuer à la création et à la diffusion de savoirs et de pratiques

- 4.4.1 Faire preuve d'une compréhension des principes de la recherche scientifique et du rôle des données probantes issues de la recherche
- 4.4.2 Contribuer aux travaux d'un programme de recherche
- 4.4.3 Poser des questions de recherche pertinentes et choisir les méthodes appropriées pour y répondre
- 4.4.4 Résumer et communiquer à d'autres professionnel-les et au grand public, y compris les patient-es, leur famille et leurs proches aidants, les résultats de recherches scientifiques pertinentes

5. Promotion de la santé/profession

Définition

En tant que promoteurs/trices de la santé et de la profession, les logopédistes mettent à profit leur expertise et leur influence en œuvrant avec des collectivités ou des populations de patient-es en vue d'améliorer la pratique des soins. Ils/elles collaborent avec ceux qu'ils/elles servent afin d'établir et de comprendre leurs besoins, d'être si nécessaire leur porte-parole, et de soutenir l'allocation des ressources permettant de procéder à un changement.

Description

Les logopédistes reconnaissent leur responsabilité sociale. Ils/elles participent aux efforts d'amélioration de la santé et du bien-être des patient-es, des collectivités et des populations qu'ils/elles servent dans leur champ professionnel. Ils/elles possèdent des connaissances et des habiletés qui leur procurent une perspective spécifique et unique. Leur action ne se limite pas à atténuer l'impact des troubles, mais comprend également la prévention ainsi que la promotion et le maintien des capacités en lien avec leur champ de compétences. Ils/elles agissent pour une équité des soins, afin de permettre aux individus et populations d'atteindre leur plein potentiel sans être pénalisés notamment par leur race, leur appartenance ethnique, leur religion, leur genre, leur orientation sexuelle, leur âge, leur statut socio-économique ou leur niveau de scolarisation. Les logopédistes promeuvent la profession en diffusant leurs connaissances et compétences.

Compétences clés et manifestations

5.1 Défendre les intérêts et droits des patient-es

- 5.1.1 Défendre le principe d'accessibilité des services et des mesures d'aides requises pour les patient-es
- 5.1.2 Collaborer avec les patient-es et leurs proches pour contribuer à l'adoption d'attitudes favorables envers les populations concernées dans les différents champs d'exercice de la profession

5.2 Sensibiliser la cité aux champs d'exercice de la logopédie, aux pathologies qui leur sont associées et aux enjeux de la profession

- 5.2.1 Faire connaître les champs d'exercice, les pathologies et les enjeux liés à la profession
- 5.2.2 Identifier et reconnaître les préoccupations de la cité en lien avec les champs professionnels
- 5.2.3 Effectuer des interventions de sensibilisation ou de prévention en lien avec les préoccupations de la cité
- 5.2.4 Utiliser différents canaux (publications, médias, réunions, etc.) pour diffuser leurs connaissances et compétences auprès d'audiences variées

6. Gestion

Définition

Les logopédistes participent activement à l'organisation et au fonctionnement efficient des services. Ils/elles assument les obligations qui en découlent.

Description

Les logopédistes contribuent au bon fonctionnement des services dans lesquels ils/elles œuvrent. Ils/elles sont capables d'établir de manière autonome un ordre de priorité afin d'obtenir des résultats optimaux dans la prise en charge des patient-es et d'exécuter efficacement leurs tâches organisationnelles en collégialité. Ils/elles maintiennent un équilibre entre leur vie personnelle et leurs responsabilités professionnelles.

Compétences clés et manifestations

6.1 Contribuer activement à l'efficacité des services offerts

- 6.1.1 Proposer des modèles de service adaptés au contexte social, à la communauté et aux besoins des individus
- 6.1.2 Viser l'amélioration continue de la qualité des services en tenant compte de la conjoncture et des ressources humaines et financières disponibles
- 6.1.3 S'impliquer activement dans les instances reliées à leur pratique et à leur milieu professionnel

6.2 Coordonner tous les aspects organisationnels de leur pratique professionnelle

- 6.2.1 Gérer leur temps efficacement en fonction des priorités relevant de leurs obligations professionnelles et personnelles
- 6.2.2 Gérer les dossiers professionnels en conformité avec les normes établies par l'établissement et les associations professionnelles
- 6.2.3 Gérer les ressources humaines, matérielles et financières liées à l'exercice de leur activité professionnelle

7. Professionnalisme

Définition

En tant que professionnel-es, les logopédistes ont le devoir de promouvoir et de protéger les aspects de la santé et du bien-être d'autrui relatifs aux champs de compétences de la profession décrits dans le point 1, tant sur le plan individuel que collectif. Ils/elles doivent exercer leur profession selon les connaissances scientifiques actuelles, en respectant les codes de conduite quant aux comportements qui sont exigés d'eux/elles, tout en étant responsables envers la profession et la cité.

Description

Les logopédistes veillent à la santé et au bien-être des individus et de la cité grâce à l'adoption d'une pratique éthique et de normes personnelles de comportement élevées, et au respect de leur code de déontologie. Ils/elles agissent de manière professionnelle en étant compétent-es, intègres et soucieux/euses de la dimension éthique de leurs actes. Ces engagements forment la base d'un contrat entre les logopédistes et la cité. Pour sa part, la cité accorde aux logopédistes le privilège d'une réglementation axée sur la profession, selon le principe stipulant qu'ils/elles sont responsables devant celles/ceux qu'ils/elles servent et celles/ceux avec qui ils/elles collaborent. Le professionnalisme est soutenu par l'exercice de la pratique réflexive. L'identité professionnelle des logopédistes est un élément fondamental du professionnalisme qui reflète les attentes de la cité envers la profession.

Compétences clés et manifestations

7.1 Démontrer un engagement envers les patient-es par l'application de pratiques exemplaires et le respect de l'éthique et de la déontologie

- 7.1.1 Agir et se comporter selon les règles déontologiques de la profession reflétant l'honnêteté, l'intégrité, l'engagement, la compassion, le respect, l'altruisme, le respect de la diversité et du secret professionnel
- 7.1.2 Identifier les problèmes éthiques et déontologiques qui surgissent dans l'exercice de la logopédie afin d'y répondre adéquatement
- 7.1.3 Se comporter de manière éthique lors de l'utilisation des outils technologiques de communication
- 7.1.4 Reconnaître les principes éthiques de la recherche et les intégrer dans l'obtention d'un consentement éclairé de la part des patient-es, évaluer les avantages et risques possibles de cette recherche pour eux/elles, en portant une attention particulière aux populations vulnérables

7.2 Démontrer un engagement envers la cité en reconnaissant et en respectant les attentes envers la profession

- 7.2.1 Assumer leurs responsabilités professionnelles envers la cité et la profession et répondre aux attentes de celles-ci envers les logopédistes
- 7.2.2 Adopter une identité professionnelle conforme aux attentes de la cité et de la profession